

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Walferdange que la Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics et le Ministre des Affaires intérieures ont approuvé respectivement le 18 novembre 2024 et le 22 novembre 2024 la délibération du conseil communal du 7 octobre 2024 (point 11b de l'ordre du jour) portant confirmation du règlement temporaire d'urgence de circulation édicté par le collège échevinal le 28 août 2024 à l'occasion des travaux du syndicat intercommunal SIDERO en vue de la construction d'un bassin d'orage et de la pose de conduites dans la rue de Bridel (CR181) et dans la rue Am Becheler (CR 181) à Bereldange (pour des emplacements de stationnement pour la durée du chantier) :

Suppression temporaire d'une circulation interdite dans les 2 sens, excepté cycles
(article 1/2/2 du règlement communal de circulation)

Du mercredi 11 septembre 2024 de 08.00 heures jusqu'à la fin des travaux, la circulation interdite dans les 2 sens, excepté cycles, est supprimée sur toute la longueur dans la rue Renert.

Stationnement avec disque, max. 2 h., jours ouvrables lundi à vendredi, 08.00 à 18.00 h., sauf résidents - Stationnement interdit, excepté sur les emplacements marqués
(article 4/7/3/a du règlement communal de circulation)

Du mercredi 11 septembre 2024 de 08.00 heures jusqu'à la fin des travaux, le stationnement est interdit dans la rue Renert, entre la maison numéro 6 et l'intersection avec la rue Am Becheler, des deux côtés, excepté sur les emplacements marqués (secteur WA).

Stationnement avec disque, max. 2 h, jours ouvrables lundi à vendredi, 08.00 à 18.00 h., sauf résidents – stationnement sur trottoir
(article 4/7/5 du règlement communal de circulation)

Du mercredi 11 septembre 2024 de 08.00 heures jusqu'à la fin des travaux, le stationnement est autorisé partiellement sur le trottoir dans la rue Renert, du côté pair, entre la maison numéro 6 et la maison numéro 12, conformément au marquage au sol (secteur WA).

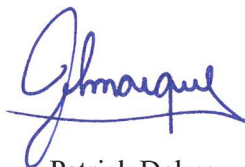
Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du mercredi 11 septembre 2024 de 08.00 heures jusqu'à la fin des travaux, l'accès du tronçon du trottoir dans la rue Renert, du côté pair, entre la maison numéro 6 et la maison numéro 12, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté impair.

Durée prévisionnelle du chantier pour la construction d'un bassin d'orage : 580 jours ouvrables.
Début estimé des travaux pour la construction d'un bassin d'orage : 02 septembre 2024 à 8.00 heures.
Fin estimée des travaux pour la construction d'un bassin d'orage : 19 mars 2027 à 16.30 heures.

Walferdange, le 9 décembre 2024.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber